

II.

Croyance des Égyptiens à l'immortalité de l'âme.

Si de la Chaldée où était né Abraham nous nous rendons dans la terre d'Égypte, où ses descendants sont devenus un peuple, nous entrons dans le pays même dont les habitants passaient, aux yeux des anciens, pour les premiers qui eussent enseigné l'immortalité de l'âme¹. Nous savons que les Égyptiens n'ont pas découvert ce grand dogme : il n'est pas une invention de l'homme, mais une révélation de Dieu². Cependant le témoignage de l'antiquité grecque est précieux en ce qu'il nous apprend où ses philosophes avaient puisé leurs idées particulières sur ce sujet important.

On a semblé dire, dans les récentes controverses, que c'était aux Grecs que les Juifs avaient emprunté leurs connaissances sur ce point. Les Grecs nous apprennent qu'ils les avaient reçues eux-mêmes des peuples avec qui les

¹ Hérodote, II, 123, édit. Didot, p. 112.

² Hérodote attribue aux Égyptiens la découverte du dogme de l'immortalité de l'âme; Pausanias, *Græc. Descr.*, IV, 32, édit. Didot, p. 220, l'attribue aux Chaldéens et aux Hindous : Ἐγὼ δὲ Χαλδαίους καὶ Ἰνδῶν τοὺς μάλιστα πρώτους οἶδα εἰπόντας, ὡς ἀθάνατός ἐστιν ἀνθρώπου ψυχή. La vérité, c'est que Chaldéens, Hindous et Égyptiens ont toujours cru à l'immortalité de l'âme, sans qu'aucun puisse réclamer la priorité de cette croyance, parce que c'est une vérité primitive et révélée sans doute par Dieu au premier homme. — Voir K. Stern, *Hebræorum de animi post mortem conditione sententia cum Ægyptiorum et Persarum opinionibus comparatur*, pars I^a, Pentateuchi et Ægyptiorum sistens argumenta, Ber-slau, 1858; E. Spiess, *Entwicklungsgeschichte der Vorstellungen vom Zustande nach dem Tode*, p. 434. — Sur la croyance des Phéniciens à l'immortalité de l'âme, prouvée par les fouilles faites dans leurs tombeaux, voir G. Perrot, *Histoire de l'art*, t. III, p. 197-198.

Hébreux avaient été en relation dès leur origine¹. Les croyances populaires à une autre vie étaient antérieures chez les Hellènes à l'apparition de leurs premiers sages, comme le prouvent les poèmes d'Hésiode et d'Homère, mais la forme philosophique de ces croyances ne remonte pas au delà de Phérécyde, dont Cicéron, d'accord avec tous les auteurs antiques, a dit dans ses *Tusculanes* : « Le Syrien Phérécyde a dit le premier que les âmes des hommes sont immortelles². » Phérécyde vivait dans la seconde partie du VI^e siècle avant Jésus-Christ. Il fut, d'après la tradition, le maître de Pythagore.

Les uns le font syrien, les autres, avec plus de vraisemblance, affirment qu'il était originaire de Syros ou Syra, l'une des Cyclades; mais, quoi qu'il en soit, tout le monde

¹ Les origines asiatiques de la civilisation hellénique, dans le domaine des idées et des arts, sont aujourd'hui universellement admises. « L'historien qui a le mieux étudié la nature de ces influences étrangères, toutes sémitiques d'origine, sur le développement de la civilisation grecque, est M. Ernest Curtius, dit M. Jules Soury. Il y a vingt-sept ans, dans un article sur les Phéniciens à Argos (*Rheinisches Museum für Philologie*, 1850, p. 455 et suiv.), dans un article publié en 1853 dans la *Gazette archéologique* allemande, sur une forme d'Artémis et sur les Tombeaux des rois lydiens, enfin dans son *Histoire grecque*, ce savant a mis en lumière la pensée déjà exprimée par Movers, — qu'il a existé une culture méditerranéenne et que cette culture n'a été que la forme occidentale de la civilisation de Babylone et de Ninive. » J. Soury, *Revue des sciences historiques*, dans la *République française*, 2 février 1877. Cf. M. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*, nouv. édit. (sans date), in-12, Paris, p. 28-30, 34.

² *Tuscul. quæst.*, I, 17. — « De immortalitate dogma... magno veterum consensu, Pherecydi tanquam primo inter Græcos assertori adscribitur, » dit J. Brucker, *Historia critica philosophiæ*, 6 in-4^o, Leipzig, 1767, p. 2, l. II, cap. X, sect. I, t. I, p. 984. Voir aussi p. 989. — Les témoignages des anciens sur ce sujet ont été recueillis par Ménage dans ses savantes notes sur Diogène Laërce, qui forment le second volume de l'édition d'Amsterdam : *Diogenis Laertii De vitis clarorum philosophorum*, 2 in-4^o, 1692. In lib. I, segmentum 116, p. 66.

s'accorde à assigner une origine étrangère à sa doctrine sur l'âme. Selon Isodore, fils de l'hérésiarque Basilide, il l'avait puisée dans la « Prophétie de Cham¹. » Des autorités plus sérieuses² témoignent qu'il emprunta ses idées aux Égyptiens.

Quant aux philosophes grecs moins anciens, ils assignent eux-mêmes une origine orientale aux idées qu'ils exposent sur l'état de l'âme après la mort. C'est l'histoire d'Her l'Arménien que raconte Platon, lorsqu'il veut donner comme dernier fondement à sa *République* la sanction d'une autre vie³; c'est le témoignage du mage Gobryas qu'invoque Socrate, lorsqu'il décrit à Axiochus l'état des âmes dans le royaume souterrain où elles descendent après leur mort⁴. Celui des philosophes grecs qui, après Phérécyde, son maître, avait le plus contribué au développement de la psychologie en Occident, Pythagore, selon le témoignage exprès d'Hérodote et de Diodore de Sicile, avait puisé ses idées sur l'âme en Égypte⁵. C'est ainsi que la doctrine égyptienne sur la vie future était devenue célèbre chez tous les peuples de l'antiquité.

L'origine de cette doctrine se perdait dans la nuit des temps. Le papyrus Ebers, récemment découvert, qui date du xvii^e siècle avant l'ère chrétienne et paraît être la copie d'un document beaucoup plus ancien, s'occupe, à propos des maladies, des rapports de l'âme et du corps⁶, ce qui

¹ Dans Clément d'Alexandrie, *Stromat.*, l. vi, cap. vii, Migne, *Patrol. gr.*, t. ix, col. 276.

² Josèphe, *Cont. Apion.*, l. i; Brucker, *loc. cit.*; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. ii, p. 443.

³ *La République*, lib. x, *Opera*, édit. Astius, Leipzig, 1822, t. v, p. 92 et suiv.

⁴ Platon, Axiochus, *Opera*, *ibid.*, t. ix, p. 412-414.

⁵ Voir Brucker, *Historia philosophiæ*, t. i, p. 1093.

⁶ Compte rendu du papyrus Ebers, dans le *Journal officiel* du 1^{er} juin 1873, p. 3506.

montre combien les études psychologiques étaient anciennes dans la vallée du Nil. Tout le monde sait aujourd'hui que les Égyptiens ont toujours cru « à l'immortalité de l'âme, complétée par le dogme des peines et des récompenses¹. » On peut conclure du *Livre des Morts*, dont quelques exemplaires remontent à une époque très reculée, que les idées des Égyptiens sur la vie future sont aussi anciennes que leur existence comme peuple². Ce livre nous apprend ce

¹ E. de Rougé, *Études sur le Rituel funéraire des anciens Égyptiens*, dans la *Revue archéologique*, 1860, t. i, p. 73. — Sur les croyances égyptiennes relatives à l'autre vie, voir la bibliographie dans Spiess, *Entwicklungsgeschichte*, p. 196-197, et Chabas, *Notice sur le Piremhrou*, dans le *Congrès des Orientalistes*, t. ii, p. 37; Champollion, *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie*, in-8^o, Paris, 1833, lettre 13, p. 226 et suiv.; H. Rhind, *Thebes, its tombs and their tenants*, Londres, 1862; Pietschmann, *Der ägyptische Fetischdienst und Götterglaube, Prolegomena zur ägyptischen Mythologie*, dans la *Zeitschrift für Ethnologie*, de Virchow, t. x, 1878, p. 153-182; E. de Rougé, *Rituel funéraire des anciens Égyptiens*, in-f^o, Paris, 1861-1864, Introd., p. iv et suiv.; Mariette, *Les Tombes de l'ancien Empire*, dans la *Revue archéologique*, 1869, t. xix, p. 7-22, 81-89; Maspéro, *Conférence sur l'histoire des âmes dans l'Égypte ancienne*, dans le *Bulletin hebdomadaire de l'association scientifique de France*, t. xxiii, 1878-1879, p. 373-384, et dans la *Revue scientifique*, 1^{er} mars 1879, p. 816-820; *Notes sur différents points de grammaire et d'histoire*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. i, 1879; *La grande inscription de Beni-Hassan*, *ibid.*; *Études sur quelques peintures et sur quelques textes relatifs aux funérailles*, dans le *Journal asiatique*, 1879-1880, et tirage à part, Paris, 1880; G. Perrot, *De l'idée de la mort chez les anciens Égyptiens, et de la tombe égyptienne*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} février 1881, p. 568-598, ou *Histoire de l'art*, t. i, p. 429 et suiv. — Voir aussi notre t. ii, p. 524.

² « *Livre des Morts*. Ce livre a été nommé dans le principe, *Rituel funéraire*, par Champollion; M. Lepsius lui a donné le nom plus exact de *Livre des Morts*, *Todtenbuch*, qui a l'avantage de le distinguer des véritables rituels ou recueils de préceptes liturgiques relatifs à l'enseve-

que nous savions déjà par les anciens, que l'homme, après sa mort, était conduit par Horus au tribunal d'Osiris assis sur son trône¹. Là, devant les quatre génies de l'Amenti², lieu de séjour des morts, le défunt avait à se justifier devant quarante-deux juges de quarante-deux espèces de péchés³.

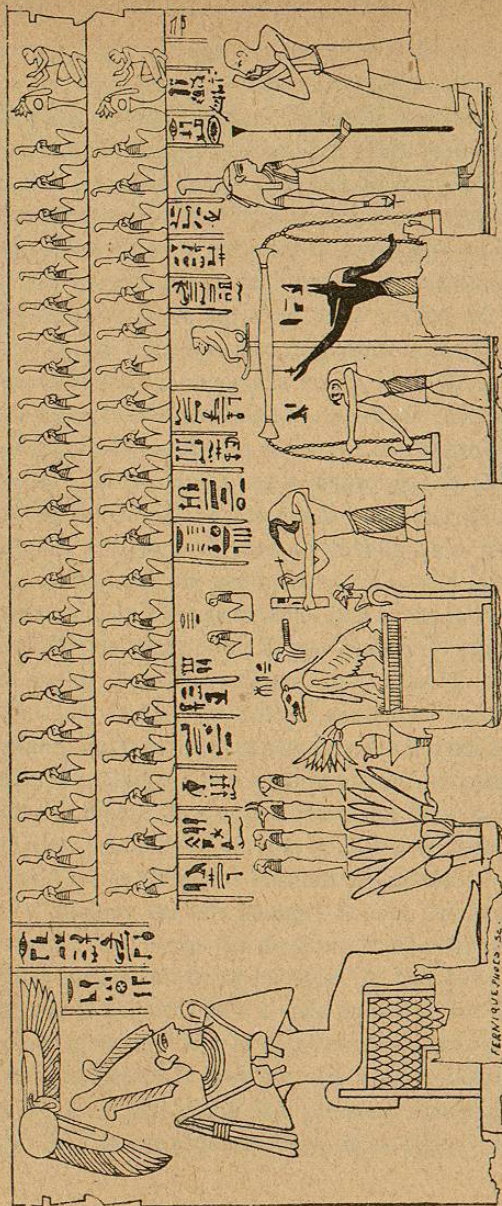
L'âme plaidait ainsi sa cause devant le juge infernal.

lissement, dont quelques spécimens nous sont parvenus. Le Livre des Morts est une collection de prières divisées en 165 chapitres : ces prières devaient être récitées par le mort, pour sauvegarder son âme dans les épreuves d'outre-tombe et la purifier en vue du jugement final; c'était pour secourir sa mémoire qu'un exemplaire plus ou moins complet de ce livre accompagnait la momie; sous la XII^e dynastie, il était en partie écrit sur le sarcophage... Le Musée du Louvre possède une riche collection d'exemplaires du Livre des Morts. » Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, p. 305-307. — M. Maspero a analysé le *Livre des Morts* dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. xv, mai-juin 1887, p. 265-315.

¹ Voir, Figure 39, la scène du *Jugement des morts*, d'après un papyrus, reproduit dans la *Description de l'Égypte, Antiquités*, gr. in-f^o, pl. 72. Thoth, le secrétaire des dieux, est représenté dans la salle du jugement avec un corps humain et le long bec divinateur de l'ibis. Il tient dans ses mains la baguette et la palette du scribe et il enregistre les actions du défunt. Anubis, à la tête de chacal, préside au pesage. Le cœur du défunt, qui est le symbole de sa vie, est mis dans un des plateaux de la balance; la plume de justice, ou, dans d'autres représentations, la statue de la justice, *Ma*, est placée dans l'autre plateau. Pour que la sentence soit favorable au mort, il faut que les deux plateaux se fassent équilibrer. Cette scène est très souvent représentée dans les papyrus, avec des variantes. On peut en voir plusieurs exemplaires au Musée du Louvre. Voir aussi la reproduction de ces représentations dans G. Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, 2^a Series, Plates, pl. 88 : Final judgment scene before Osiris, et pl. 87 : A soul condemned to return to earth under the form of a pig. Cette dernière scène est représentée en grand et coloriée dans Rosellini, *Monumenti del Culto*, pl. LXVI; texte, p. 378-382.

² P. Pierret, *Dogme de la résurrection chez les anciens Égyptiens*, p. 9.

³ Ce jugement fait l'objet du ch. cxlv du *Livre des Morts*.



39. — Le jugement des morts, d'après un papyrus égyptien.

« Hommage à vous, Seigneurs de vérité et de justice ! Hommage à toi, Dieu grand, Seigneur de vérité et de justice ! Je suis venu vers toi, ô mon Maître, je me présente à toi pour contempler tes perfections ! Car il est connu que je sais ton nom et les noms de ces quarante-deux divinités qui sont avec toi dans la salle de vérité et de justice, vivant des débris des pécheurs et se gorgeant de leur sang, au jour où se présentent les paroles par-devant Osiris, le véridique. Esprit double, Seigneur de la vérité et de la justice est ton nom. Moi, certes, je vous connais, Seigneurs de la vérité et de la justice ; je vous ai apporté la vérité, j'ai détruit par vous le mensonge. Je n'ai commis aucune fraude contre les hommes ! Je n'ai pas tourmenté la veuve ! Je n'ai pas menti dans le tribunal ! Je ne connais pas le mensonge ! Je n'ai fait aucune chose défendue ! Je n'ai pas fait exécuter à un chef de travailleurs, chaque jour, plus de travaux qu'il n'en devait faire !... Je n'ai pas été négligent ! Je n'ai pas été oisif ! Je n'ai pas faibli ! Je n'ai pas défailli ! Je n'ai pas fait ce qui était abominable aux dieux ! Je n'ai pas desservi l'esclave auprès de son maître ! Je n'ai pas affamé ! Je n'ai pas fait pleurer ! Je n'ai point tué ! Je n'ai pas ordonné le meurtre par fraude ! Je n'ai commis de fraude envers personne ! Je n'ai point détourné les pains des temples ! Je n'ai point distrait les gâteaux d'offrandes des dieux ! Je n'ai pas enlevé les provisions ou les bandelettes des morts !... Je n'ai point fait de gains frauduleux ! Je n'ai pas altéré les mesures de grains ! Je n'ai pas fraudé d'un doigt sur une paume ! Je n'ai pas usurpé dans les champs ! Je n'ai pas fait de gains frauduleux au moyen des poids du plateau de la balance ! Je n'ai pas fraudé l'équilibre de la balance ! Je n'ai pas enlevé le lait de la bouche des nourrissons ! Je n'ai point chassé les bestiaux sacrés sur leurs herbages ! Je n'ai pas pris au filet les oiseaux divins ! Je n'ai pas pêché les poissons sacrés dans leurs étangs ! Je n'ai pas repoussé l'eau en sa saison ! Je n'ai pas

coupé un bras d'eau sur son passage! Je n'ai pas éteint le feu sacré en son heure! Je n'ai pas violé le cycle divin dans ses offrandes choisies! Je n'ai pas repoussé les bœufs des propriétés divines! Je n'ai pas repoussé de dieu dans sa procession! Je suis pur! Je suis pur! Je suis pur!¹ »

Les actions du défunt étaient pesées dans la balance de la vérité et enregistrées par Thoth, tandis qu'Anubis présidait au pesage. S'il avait mené une vie irréprochable, il « devenait un Osiris², » il entraît dans la béatitude et habitait, dans les champs d'Aalu, au milieu des dieux, dans une lumière perpétuelle, sur les bords du Nil céleste. Si, au contraire, sa vie avait été criminelle, il était changé en bête, et enfermé dans un lieu ténébreux, pour y être puni³.

Ces croyances n'étaient pas seulement écrites sur les papyrus, elles étaient passées dans les mœurs, elles y jouaient un très grand rôle et étaient devenues, pour ainsi dire, vivantes et palpables. Il n'était pas possible de faire un pas en Égypte sans que l'œil fût frappé par ces scènes du jugement et du pesement des âmes, qui étaient représentées sur les monuments, comme il n'était pas possible non plus de n'être pas quelquefois témoin des oblations faites aux défunts et de ces funérailles magnifiques où de longues processions se déroulaient avec la plus grande pompe, où des troupes de pleureurs donnaient les signes les plus ex-

¹ *Livre des Morts*, ch. cxxv; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3^e édit., p. 44-45.

² Pierret, *Dogme de la résurrection*, p. 2.

³ Les égyptologues ne sont pas tous d'accord sur les détails, mais ils le sont pour le fond, dans cette question importante. Voir dans le *Journal officiel* du 17 juin 1873, dans le *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions*, le résumé d'un travail de M. Lefèvre sur ce sujet, p. 3953, et Maspero, *Histoire des âmes dans l'Égypte ancienne*, dans la *Revue scientifique*, 1^{er} mars 1879, p. 819-820; F. Robiou, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1882, p. 78-84.

pressifs de la douleur¹. Comment vivre aussi en Égypte sans remarquer les soins que les indigènes prenaient de leur sépulture, de l'embaumement des corps², de leur tombeau³, ainsi que de la grande place que la préoccupation de leur destinée ultra-mondaine tenait dans leurs pensées quotidiennes et jusque dans leurs fêtes et dans leurs banquets, où il y avait place pour le souvenir de la mort? Jamais aucun peuple n'a fait passer à un tel degré dans sa vie tout entière l'idée de l'immortalité. Son architecture funéraire a été la plus originale, et la plus remarquable de ses créations, parce que, pour lui, l'objet le plus important de la vie terrestre, c'était de préparer la vie future. Toute la religion, toute la philosophie des anciens Égyptiens reposent sur la doctrine de la permanence de l'âme et de l'existence d'une rémunération posthume.

¹ Voir Wilkinson, *Manners and Customs of the Ancient Egyptians*, 2^d Series, Plates, pl. 83 : Great funeral procession of a royal Scribe at Thebes, ainsi que pl. 84-86.

² L'embaumement avait pour but de conserver le corps en bon état pour la résurrection. Il rendait la momie à peu près indestructible (Passalacqua, *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, in-8^o, 1826, *Description détaillée*, n^o xvi, p. 158-161; G. Perrot, *De la tombe égyptienne*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} février 1881, p. 582-583; *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. 1, p. 138-140.) « Il faut, dit M. P. Pierret, *Le dogme de la résurrection*, p. 10, qu'aucun membre, qu'aucune substance ne manque à l'appel; la renaissance est à ce prix. » Aussi lisons-nous dans les textes : « Tu comptes tes chairs qui sont au complet, intactes. » (Texte funéraire égyptien.) — « Ressuscite dans Ta-doser, momie auguste qui es dans le cercueil, tes substances et tes os sont réunis à leur chair et tes chairs réunies à leur place; ta tête est à toi, réunie sur ton cou, ton cœur est à toi. » (Statue funéraire osirienne du Louvre.) Le mort demande aux dieux : « Que ne me morde pas la terre! que ne me mange pas le sol! » Mariette, *Fouilles d' Abydos*; G. Perrot, *De la tombe égyptienne*, loc. cit., p. 582, note; *Histoire de l'art*, t. 1, p. 138-139. — « Ne sera pas endommagé ton corps éternellement », lisons-nous dans les papyrus. *Le livre égyptien : Que mon nom fleurisse*, publié et traduit par J. Lieblein, in-8^o, Leipzig, 1895, p. 11-12.

³ Sur les tombeaux, voir t. II, p. 524-525.